



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 14 juin 2011

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 27 juin 2011

SEANCE DU 20 JUIN 2011

AERODROME DE NIORT SOUCHE -
PROTOCOLE D'UTILISATION PAR
L'AERoclUB DES DEUX-SEVRES DU
BALISAGE LUMINEUX DE PISTE

Accusé de réception de la préfecture en date du mardi
28 juin 2011

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elsie COLAS - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD -

Secrétaire de séance : M. Denis THOMMEROT -

Excusés ayant donné pouvoir :

- Guillaume JUIN donne pouvoir à Elsie COLAS
- Julie BIRET donne pouvoir à Nicolas MARJAULT
- Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à Jacqueline LEFEBVRE
- Maryvonne ARDOUIN donne pouvoir à Geneviève GAILLARD -

Excusés :

PATRIMOINE ET MOYENS

**AERODROME DE NIORT SOUCHE - PROTOCOLE D'UTILISATION
PAR L'AERoclub DES DEUX-SEVRES DU BALISAGE LUMINEUX
DE PISTE**

Madame Chantal BARRE Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,
Sur proposition de Madame le Maire
Après examen par la commission municipale compétente,

L'aérodrome de Niort Souché est équipé d'un balisage de nuit basse intensité secouru, agréé par la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) ; il est allumé depuis un tableau de commande situé dans la tour de contrôle.

L'Aéroclub des Deux-Sèvres réalise des formations aux vols de nuit pour ses membres, sous la direction d'instructeurs agréés.

Afin de bien préciser les règles d'utilisation du balisage par l'Aéroclub, je vous propose de renouveler le protocole d'utilisation précédemment en vigueur depuis trois ans.

A la demande de la Ville de Niort, les services de la DGAC ont accepté des modifications de la carte organisant les consignes de navigation aérienne (carte VAC – carte d'approche à vue). Ces consignes s'appliquent à tous les aéronefs utilisant l'aérodrome de Niort Souché et notamment l'Aéroclub des Deux-Sèvres.

Les changements de la carte VAC portent sur la mise en place :

- de zone d'évitement de survol 24h/24 au-dessus des communes d'Aiffres, de Vouillé ainsi que sur le quartier de Niort Souché ;
- d'une procédure d'altération de cap au décollage en situation de vol de nuit afin d'éviter notamment la proximité de survol de certaines zones d'habitation.

Ces nouvelles dispositions encadrant le vol de nuit, réduisent les nuisances sonores de façon importante pour les riverains de l'aérodrome.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à signer le protocole d'utilisation du balisage de piste par l'Aéroclub des Deux-Sèvres.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

Chantal BARRE